



Directive transparence financière

Par scker01

bonjour

La directive (UE) 2023/970 devra être transposée dans le droit français au plus tard le 7 juin 2026. Cela signifie t il que, d'ici cette date, la France devra t elle adopter une loi et des décrets précisant les modalités concrètes d'application ? ou les entreprises devront elles automatiquement respecter cette directive ?

MERCI pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,

[url=https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18526]https://entreprendre.service-public.gouv.fr/actualites/A18526[/url]

Il n'y a pas d'application "automatique" d'une directive UE. La directive doit être reportée en France par une loi. Et les entreprises ont intérêt à s'y préparer, mais pas d'obligation.